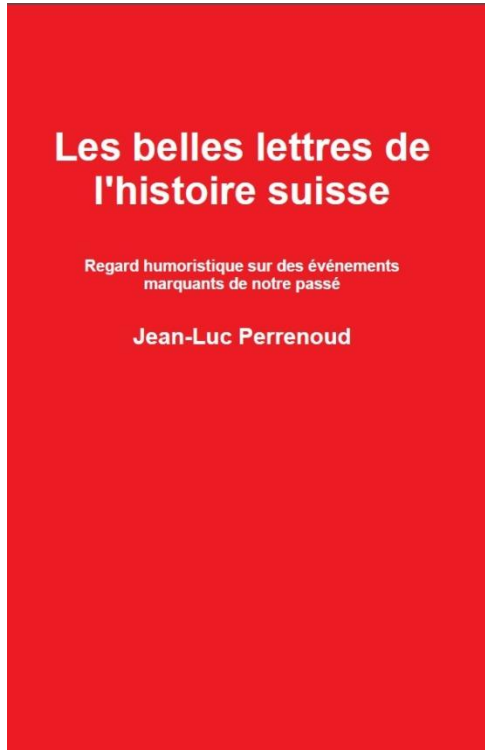


# Les belles lettres de l'histoire suisse

Regard humoristique sur des événements marquants de  
notre passé.



**Le cadeau idéal. Les destinataires vont se régaler.**

Commander chez Amazon, ISBN 978-1-4717-8887-1

Obtenir à la librairie Parnasse

Rue de la Terrassière 6, 1207 Genève, 022 736 27 26

Commander chez Jean-Luc Perrenoud 021 784 19 44,

[j-l.perrenoud@bluewin.ch](mailto:j-l.perrenoud@bluewin.ch), CHF 15, frais d'envoi offerts

Mutuelle des ménages  
Quai du Pont neuf  
Paris

Palais des Tuileries  
Intendance  
Paris

Paris, 10 septembre 1792

Messieurs,

**Concerne :**

**Votre assurance ménage #98-126  
Couverture des dégâts à moquette dans grand escalier  
Sinistre du 10 août 1792**

Dans votre lettre du 1.9.1790, vous nous demandez d'assumer les charges pour le nettoyage et la réparation de votre moquette couvrant les grands escaliers du palais des Tuileries à Paris, de la porte d'entrée principale aux appartements du premier.

Après visite sur place, constatation des dégâts et consultation de nos juristes, nous arrivons aux conclusions suivantes :

La moquette en question est bien couverte par votre contrat d'assurance ménage.

Les dommages et déprédations subis par cette moquette peuvent être décrits comme suit : abondantes traces de sang en de multiples endroits; traces de boue partout, particulièrement au bas de l'escalier; déchirures et découpures résultant d'objets tranchants en de multiples endroits; traces d'urine et même d'excréments en de multiples endroits.

Les dégâts causés à la moquette en question sont si importants que nous arrivons à la conclusion que son utilisation, au moment du sinistre en question, ne peut être qualifiée d'usage normal. L'article 11 ter de nos Conditions générales spécifie que ne sont pas couverts les dommages résultant d'un usage de l'objet non conforme à sa destination principale.

Les événements qui ont causé les dommages et la dégradation concernés ne sont pas clairement établis. Ceci, en particulier, du fut de la nature évasive de toutes les réponses aux questions posées par nos agents qui ont visité le lieu du sinistre. Nous nous demandons toujours encore ce qui s'est exactement passé ce jour-là sur cet escalier. Les nombreux impacts de balles trouvés dans les murs nous font néanmoins soupçonner qu'une jolie bagarre, peut être même davantage, y a eu lieu. Nous vous rappelons que, selon l'article 17 bis de nos Conditions générales, ne sont pas assurés les dommages résultant d'actes de guerre ou d'émeutes.

Une demande d'offre de remise en état de cette moquette, établie par l'entreprise Nettoyages du Roy, fait état d'un devis s'élevant à 1300 louis d'or, taxes non comprises. Or votre police d'assurance comporte un plafonnement de 999 louis d'or par sinistre.

En conséquence, nous décidons ce qui suit :

Pour les raisons évoquées ci-dessus (usage anormal de la moquette, éventualité d'actes de guerre ou émeute) nous refusons de couvrir le nettoyage et la réparation de cette moquette.

Néanmoins, afin d'éviter un procès et dans un esprit de conciliation, nous vous accordons à bien plaisir et pour solde de tout compte un dédommagement unique de 50 louis d'or.

Comme nous le permet l'article 22 des Conditions générales (résiliation après sinistre), nous résilions avec effet immédiat votre contrat d'assurance ménage. La prime pour l'année 1792 est néanmoins due dans son entièreté.

Nous vous présentons, Monsieur l'Intendant, nos meilleures salutations

Mutuelle des ménages  
Louis Besanson  
Responsable des sinistres

## Contexte historique

*Le 10 août 1792, la garde suisse du roi Louis XVI (950 hommes) fut massacrée presque jusqu'au dernier homme (600 morts, plus 200 qui moururent ensuite de leurs blessures ou sur la guillotine) en défendant le palais des Tuileries à Paris contre une foule de révolutionnaires qui l'avaient pris d'assaut. Le roi ne se trouvait déjà plus dans le palais, s'étant placé sous la protection de l'Assemblée nationale. L'événement est commémoré par un monument érigé à Lucerne représentant un lion blessé.*



Assaut du palais des Tuileries défendu par la Garde suisse